

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : Finances  
locales

Sous matière : Décisions  
budgétaires

**OBJET :**  
**VOTE DU**  
**COMPTE**  
**ADMINISTRATIF**  
**2019 – VILLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 11.02.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 11.02.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **24 FEV. 2020**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-23

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD  
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,  
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,  
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,  
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINO Stéphan, THOMAS Guy,  
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel, PINEL Jean-Louis,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente : Mme RUIZ Patricia,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-83 en date du 15 avril 2019  
approuvant le budget primitif 2019 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de  
l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administratives tenue par  
Monsieur le Maire,

Constatant que le Maire a quitté la séance au moment du vote conformément à  
l'article L. 2121-14 du CGCT.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une  
similarité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Après avis de la Commission des finances du 13 février 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte administratif 2019 VILLE, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	13 703 275.19 €
Recettes réalisées	17 503 330.15 €
Excédent de clôture	3 800 054.96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	12 592 192.98 €
Recettes réalisées	10 571 080.10 €
Déficit de clôture	- 2 021 112.88 €

Soit un excédent global pour l'exercice de **1 778 942.08 € (résultat de clôture)**

CONSTATE les résultats du budget VILLE :

	RESULTAT A LA CLOTURE N-1	PART. AFFECTE INVESTISSEMENT N	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE VILLE DE L'EXERCICE N
Invest.	- 3 418 177.96	0.00	1 397 065.08	- 2 021 112.88
Fonct.	4 673 831.11	- 3 418 177.96	2 544 401.81	3 800 054.96
<b>TOTAL</b>	<b>1 255 653.15</b>	<b>- 3 418 177.96</b>	<b>3 941 466.89</b>	<b>1 778 942.08</b>

ADOpte PAR 26 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS

Se sont abstenus : M. BUSTOS Jean-Paul, M. THOMAS Guy, M. THOMAS Eric, Mme POUPEAU Nathalie et M. PINEL Jean-Louis.



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 17 février 2020.



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD